



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 8 du 13/11/2025

Présents : Mmes Piveteau Cindy, Salzat Vanessa, Mr Lucas Serge (validation électronique)

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

CATEGORIE U13F à 8

Brassage

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 54546415 Poule F Bassin Arcachon Fc 1 / Bordeaux Chanteclerc 1 du 29/11/25 reporté au 06/12/25

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
13/09/25	B	54578679	Mérignacais Sa	505679	1 ^{er} forfait	47,50€

*Tarifs et Amendes 2025/2026 du district de la Gironde

Dossiers transmis à la Commission des Litiges et Contentieux

- 54578679 Poule B La Brède Fc 1 / Mérignacais Sa 1 du 13/09/25 : Match non joué
La commission prend acte de la décision de la Commission Litiges et Contentieux : Forfait pour le club de Mérignacais Sa
- 54547601 Poule A Gaur. Peujard 1 / Fce Mérignac Arlac 1 du 11/10/25 : Réserve
La commission prend acte de la décision de la Commission Litiges et Contentieux : Réserve non fondée – Résultat confirmé

CATEGORIE U15F à 8

Brassage



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV 8 du 13/11/2025

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 54601093 Poule A Eysinaise Es 1 / Talence Fc 1 du 08/11/25 reporté au 12/11/25

CATEGORIE U15F à 11

Interdistrict

RAS

D1F

RAS

D2F

RAS

CATEGORIE U14/U17 F à 8

Brassage

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 54532289 Poule C Arsac Le Pian Médoc 1 / Taillanaise As 1 du 09/11/25 reporté au 23/11/25

Dossiers transmis à la Commission des Litiges et Contentieux

- 54532314 Poule D Bassens Cmo 1 / Libourne Foot 2024 1 : Match non joué
La Commission prend acte de la décision de la Commission Litiges et Contentieux : Match à rejouer le 29/11/25 – Amende administrative pour le club de Libourne Foot 2024

CATEGORIE U18F à 11

Brassage LFNA

RAS

Brassage Niveau 2

RAS

LUCAS Serge
Animateur de la commission